

**ARRETE TEMPORAIRE DE FERMETURE DU TERRAIN
DE FOOTBALL DIT « DU CURÉ » ET DU TERRAIN
D'HONNEUR AU COMPLEXE SPORTIF RENÉ LAPEYRE**

N° 2026-16PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Maremne,

- **VU** les articles L. 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
- **VU** l'avis des Services Techniques Municipaux,
- **Considérant** l'état général du terrain de football dit « du Curé » et du terrain d'honneur
- **Et Vu** les conditions météorologiques prévues,

ARRETE

Article 1 :

Les terrains dits « du Curé » et d'honneur seront fermés et leur accès sera interdit à toute personne hors services municipaux :

Du 09/02/2026 au 15/02/2026 inclus

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la COB de Soustons,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Et, pour information, à :

Monsieur le Président du District des Landes de Football
Monsieur le Président du Football Club de Saint Geours de Maremne
Madame l'Adjointe au Maire Sports et Vie Associative

Fait en Mairie, le 09 février 2026

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY**

